



Merci de prendre 2 minutes pour vous inscrire à nos activités organisées pour vous



Très bon été à Trégastel de la part de toute l'équipe Cap Armor !

Droit à l'image :

Dans le cadre de la

- 1 - maintenance du site Internet de TJA, et
- 2 - de la publication de documents de communication de TJA, je soussigné(e) (voir ci-contre)



autorise



n'autorise pas,

l'association «Tréga'Jeunes Animations» à diffuser

- en ligne sur le site Internet www.tregajeunesanimations.com
- ou bien sur des documents de communication des photographies où figurent les personnes ci-contre.

. Tréga'Jeunes Animations s'engage à ne faire **aucun commerce de ces photos.**

. Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée, mais pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite à T.J.A. Cette autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

**Règlement
intérieur
au dos à lire
impérativement**

Le ___ / ___ / 2010
Signature obligatoire d'un adulte

Je vous informe que mon(mes) enfant(s) (de 10 à 17 ans)
Soit pourra(ont) quitter seul(s) l'activité
Soit **ne** pourra(ont) **pas** quitter seul(s) l'activité car un adulte viendra le(s) chercher à la fin. **!**

Père
Mère
Autre

NOM :

Prénom :

Père
Mère
Autre

NOM :

Prénom :

Enfant 1

NOM : si différent

Prénom :

Date de naissance :

Age

Enfant 2

NOM : si différent

Prénom :

Date de naissance :

Age

Enfant 3

NOM : si différent

Prénom :

Date de naissance :

Age

Adresse permanente

CCP _____

Ville _____

Tél fixe

Portable 1

Portable 2

Adresse de vacances

CCP _____

Ville _____

Tél fixe de l'adresse de vacances

REGLEMENT INTERIEUR CAP ARMOR 2010

C'est long à lire mais c'est pour la sécurité de tous !
À lire impérativement – Merci

- ◆ L'inscription aux activités doit être accompagné d'une inscription à Cap Armor avec cette présente fiche.
- ◆ La responsabilité des animateurs n'est engagée que pendant la durée des activités, aux heures et lieux précisés dans le programme.
- ◆ Le trajet des participants, du domicile au lieu d'activité, ou bien d'un lieu d'activité à un autre, n'est jamais assuré par les animateurs.
- ◆ **Le participant mineur inscrit, s'engage à ne pas quitter l'activité en cours avant la fin de celle-ci, selon les heures précisées dans le programme.**
- ◆ **Les animateurs peuvent le laisser quitter seul le lieu d'activité s'ils en sont prévenus, sinon une personne majeure doit venir le chercher.**
- ◆ Je déclare que toute les personnes inscrites sur cette fiche d'inscription **n'ont pas de contre indication à la pratique sportive.**
- ◆ Pour toutes les **activités sportives**, les enfants de moins de 10 ans ne sont admis que s'ils sont accompagnés durant l'activité par un parent ou une personne majeure responsable d'eux.
- ◆ Les enfants inscrits aux activités aquatiques doivent **savoir nager sans matériel d'aide à la flottaison.**
- ◆ Les personnes s'inscrivant aux animations attestent avoir souscrit une assurance avec une « Responsabilité civile » de dommages personnels. T.J.A. se dégage de toute responsabilité lors de dommages corporels et matériels qui surviennent lors d'une activité et ne relevant pas de la responsabilité directe de l'équipe d'encadrement.
- ◆ L'association "Tréga'Jeunes Animations" se réserve le droit de modifier le programme.
- ◆ Si une ou plusieurs activités devaient être annulées pour des raisons climatiques ou bien pour d'autres cas de force majeure, les participants pré-inscrits en seraient alors informés, dans la mesure du possible.
- ◆ Le remboursement d'un **ticket présenté à l'accueil** peut se faire uniquement sur présentation d'un certificat médical, ou sur l'invocation d'un cas de force majeure ayant empêché la participation à l'activité.